

PHASE INTER - MOUVEMENT POSTES SPECIFIQUES

La saisie des demandes de mutation débutera le
17 novembre 2020 à 12 h et se terminera le **8 Décembre 2020 à 12 h**

DOSSIER AU TITRE DU HANDICAP

A faire parvenir au médecin conseiller technique du rectorat,
voir dates retenues par les recteurs.
Pour les personnels gérés hors académie, dossier à
transmettre au médecin conseiller de l'administration centrale,
72 rue Régnault 75243 Paris Cedex 13

ACCUSÉ de RECEPTION

L'accusé de réception rectoral de la demande de mutation dûment
signé, ainsi que les pièces justificatives (numérotées)
doivent être remis au chef d'établissement
Ne pas oublier d'en faire une copie intégrale et de nous l'adresser
accompagnée de la fiche de suivi et mandatement.

DEMANDES TARDIVES - MODIFICATIONS et ANNULATIONS des DEMANDES

Elles seront prises en compte jusqu'au **12 février 2021**
minuit au plus tard pour la phase inter, la date sera
fixée par chaque recteur pour l'intra

→ **Uniquement dans les cas de force
majeure énumérés ci-dessous :**

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- cas médical aggravé d'un des enfants;
- mutation du conjoint.

12

DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS FAMILIALES ET CIVILES

31 octobre 2020

DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

1^{er} septembre 2021

... Calendrier 2021

FPMN INTER

Plus de FPMN, résultat le 3 mars 2021
**A compter de cette date 2 mois pour formuler un
recours, nous contacter.**

PHASE INTRA

Le début de la saisie des vœux est préconisé
au plus vite après les résultats Inter du 3 mars 2021.
Elle s'achèvera selon les dates retenues par les recteurs

AFFICHAGE DES BAREMES

Au plus tard le 15 janvier 2021
Contestation possible pendant 15 jours
Barèmes définitifs arrêtés le 31 janvier 2021